

Fiche d'Inscription Istres JUDO

SAISON 2020 / 2021

ETAT CIVIL : (Judoka)

NOMNom de jeune fille Prénom

SEXE DATE et LIEU DE NAISSANCE : le / / à (.....)

TEL DOMICILE/...../...../...../..... PORTABLE/...../...../...../.....

EMAIL(écriture très lisible)

ADRESSE :

CODE POSTAL..... VILLE.....

PERSONNE A CONTACTER

N° de téléphone de la personne à contacter

PRATIQUE SPORTIVE :

TYPE DE PRATIQUE :

JUDO

TAISO

Grade judo (couleur ceinture)

Ancien numéro de licence (si changement de club)

Autres informations à l'inscription :

(Préciser au dos des chèques le nom du judoka pour lequel le paiement est effectué)

Nom du titulaire du chèque et lien de parenté avec l'adhérent :.....

Pour les mineurs :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), Madame et /ou Monsieur.....

responsable légal de l'enfant....., autorise mon enfant,

....., à suivre les activités du club, et :

Autorise mon fils ou ma fille à quitter seul le lieu d'entraînement ou de compétition et cela sous ma responsabilité.

Donne ou Ne donne pas (rayer la mention inutile) mon accord aux responsables du club à prendre en photo mon enfant dans le cadre du Judo pour diffusion dans les journaux et autres médias

- Je déclare avoir pris connaissance et approuvé les Conditions d'Inscription définies ci-dessus
- Je déclare avoir pris connaissance et approuvé le règlement intérieur (affichage et site du club)

Signature du responsable légal de l'enfant

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- 1- L'adhésion au Club ISTRES JUDO implique l'approbation des Statuts et du Règlement Intérieur consultables au Siège.

Elle implique des droits et des devoirs.

- 2- L'adhésion n'est effective qu'après présentation d'un certificat médical, obtenu chez un médecin traitant ou au Centre de Santé, et du règlement de la cotisation annuelle.

- 3- Aucun enfant mineur ne sera inscrit sans autorisation du représentant légal.

- 4- La responsabilité du Club n'est engagée que lorsque le représentant légal a confié l'enfant à l'animateur responsable du cours, sur le lieu d'entraînement ou de convocation pour une compétition.

- 5- L'absence d'un animateur entraînant, l'annulation des cours sera annoncée par voie d'affiche sur le lieu de l'entraînement, sauf cas de force majeure.

- 6- Aucun enfant mineur ne peut quitter, seul, le lieu d'entraînement ou de compétition si les parents ou le représentant légal n'ont pas signé d'autorisation.

- 7- Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein du Club. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des entraînements ou des déplacements, pourra être exclu temporairement ou définitivement du club, après avoir été entendu par la commission de discipline.

- 8- En cas d'accident majeur, il sera fait appel aux services d'urgences. Ceux-ci prendront en charge l'adhérent accidenté et décideront, si nécessaire, de son transfert vers l'établissement de santé le plus adapté.

- 9- Les adhérents engagés en compétition devront, après un arrêt maladie supérieur à 3 semaines, présenter un certificat médical les autorisant à reprendre le sport.

- 10- L'adhésion emporte la reconnaissance qu'une information relative à une assurance individuelle supplémentaire a été faite.

- 11- L'adhésion est due pour l'année complète, aucun remboursement en cours d'année

- 12- **Ne jamais laisser un enfant seul avant de s'être assuré de la présence d'un professeur ou d'un membre du bureau.** La responsabilité du club n'est engagée que lorsque les parents ou le représentant légal ont confié l'enfant à l'animateur responsable du cours, sur le lieu d'entraînement ou de convocation pour une compétition, ou s'ils ont signé une décharge.

La fédération française propose une assurance individuelle accident et assistance proposée couvrant les dommages corporels auquel peut les exposer la pratique du karaté et disciplines associées (inclus dans le prix de la licence)
je refuse cette Assurance compris dans la cotisation fédérale

Fait à, le / / 2020

Signature (avec mention « Lu et approuvé »)

INFORMATIONS SPECIFIQUES AU CLUB

Site du club : www.istresjudo.com

I / INSCRIPTIONS : Mardi 24 Aout, Jeudi 27 Aout, Lundi 31 Aout,
de 18h00 à 19h30 au dojo du Budokan

Et/ou avant les cours
Ou à l'adresse suivant
ISTRES JUDO
1C Impasse des Tourdres
13800 ISTRES

PIECES A FOURNIR

- Ⓜ La fiche d'inscription complétée+Certificat médical du dossier **Obligatoire**
- Ⓜ 1 Enveloppe timbrée portant l'adresse du judoka
- Ⓜ 1 photo d'identité du judoka
- Ⓜ Les éléments suivants selon la catégorie :
Judoka disposant d'un passeport sportif -
faire remplir le certificat médical dans celui-ci

II / Les cours reprendront le Lundi 07 Septembre au dojo des Salles

IL N'Y AURA PAS DE COURS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

ISTRES JUDO SAISON 2020 - 2021

III/ COTISATIONS

Le paiement est à effectuer de préférence sous forme de chèques
(Possibilité de faire 2 ou 3 chèques à l'inscription)

Ceintures de couleurs

	Pré judo(16/15)	(14 à 05)	(04 et -)
Cotisation annuelle	50€	110 €	130 €
Licence	40€	40 €	40 €
total	90€	150 €	170 €

Suite à la pandémie du mois de Mars à Juin et pour un renouvellement de licence pour la saison 2020-2021 le club à titre exceptionnel accorde une réduction de 40 € par licence et de 10€ pour les pré-judo

Un tarif dégressif est applicable aux familles ayant plusieurs enfants inscrits au club
(Moins 15€ pour le second, moins 25€ pour le troisième)

Indiquer le nom de l'enfant au dos des chèques

Les personnes qui sont au RSA (sur présentation d'un justificatif) auront 20€ de réduction

Les chèques de vacances et la carte collégien Provence sont acceptés

IV/ HORAIRES D'ENTRAINEMENT

Les cours reprendront le Lundi 7 septembre 2020

Catégories	Année de Naissances	Jours	Lieu	Horaire	Enseignement
Pré judo	2016	Lundi	SALLES	17h00 à 17h45	Mr CONTE
	2015	Lundi	SALLES	17h45 à 18h30	Mr CONTE
1 ^{er} cours	14/13/12	Mardi	BUDOKAN	17h30 à 18h30	Mr CONTE
		Jeudi	BUDOKAN	17h30 à 18h30	Mr CONTE
2 ^{ème} cours	2011 à 2005	Mardi	BUDOKAN	18h30 à 19h30	Mr CONTE
		Jeudi	BUDOKAN	18h30 à 19h30	Mr CONTE
Cours adultes	2004 et -	Mardi	BUDOKAN	19h45 à 21h15	Mr CONTE
		Jeudi	BUDOKAN	19h45 à 21h15	Mr CONTE
Cours de KATAS		Lundi	SALLES	18h45 à 20h00	Mr CONTE

CERTIFICAT MEDICAL (Exemplaire Licencié)

Je soussigné(e) Docteuratteste que

Mr Mme Melle ,l'enfant.....

CLUB

Est apte à la pratique
du judo Jujitsu en Club

Date ,Signature et tampon



COMPETITION

Ne présente pas de contre
indication à la pratique du
Judo Jujitsu en compétition
(Validé de 1 an)

Date ,Signature et tampon

SUR CLASSEMENT

Ne présente pas de contre
Indication au sur classement
d'âge de cadets à Juniors
(Validité 120 jours)

Date ,Signature et tampon

CERTIFICAT MEDICAL (Exemplaire club)

Je soussigné(e) Docteuratteste que

Mr Mme Melle ,l'enfant.....

CLUB

Est apte à la pratique
du judo Jujitsu en Club

Date ,Signature et tampon



COMPETITION

Ne présente pas de contre
indication à la pratique du
Judo Jujitsu en compétition
(Validé de 1 an)

Date ,Signature et tampon

SUR CLASSEMENT

Ne présente pas de contre
Indication au sur classement
d'âge de cadets à Juniors
(Validité 120 jours)

Date ,Signature et tampon